



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

DECISION N° 090 /D/EDC/DG/BDEX/NSDMSB/DM/2026 DU 18 JUIN 2026
Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert
N°01/AONO/EDC/CIPM/2026 du 27 janvier 2026 pour, les travaux de
mise en conformité du portique de levage du barrage réservoir de Lom
Pangar, Région de l'Est

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION
(EDC),

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2020/244 du 04 mai 2020, portant réorganisation et fonctionnement de la société Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le décret N° 2020/245 du 4 mai 2020 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/EDC/CIPM/2026 du 27 janvier 2026 pour, les travaux de mise en conformité du portique de levage du barrage réservoir de Lom Pangar, Région de l'Est ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 28 avril 2026 relatif à l'examen du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres susvisé,

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/EDC/CIPM/2026 du 27 janvier 2026 pour, les travaux de mise en conformité du portique de levage du barrage réservoir de Lom Pangar, Région de l'Est, est déclaré **infructueux**, aucun soumissionnaire n'ayant présenté une offre conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres.

Article 2 :

La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations : - CA
- ARMP
- MINMAP
- CIPM/EDC


Dr. Théodore NSANGOU
Le Directeur Général
EDC-SCP B.P. 15111 Yaoundé
ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

Electricity Development Corporation _ SA
RC/YAO/2008/B/1227 _ N° contribuable : M1106000025048Z
Capital social : 15 000 000 000 FCFA
Siège social : BP 15 111 Yaoundé
Tél. : +(237) 222 23 19 30 _ Fax : +(237) 222 23 11 13
Site web: www.edc.cm
Mail: info@edc.cm